

(2) CONTROLE CITOYEN DE L'ARGENT PUBLIC DISTRIBUE AUX CHASSEURS

Garder preuve d'envoi et en cas de refus, après délai 2 mois :

Signaler sur la plateforme citoyenne de la Cour des comptes

<https://signalement.ccomptes.fr/entreprises>

Demander les rapports de contrôle à la Chambre régionale des comptes

<https://www.ccomptes.fr/fr/choisissez-linstitution-que-vous-souhaitez-contacter>

Saisir la CADA

<https://www.cada.fr/formulaire-de-saisine>

Monsieur, Madame, le président de la Fédération départementale des chasseurs,
Monsieur, Madame, le président de l'ACCA (association communale de chasse agréée),
Monsieur, Madame, le président de l'Association communale de chasse,
Monsieur, Madame, le président de la Société de chasse,
Monsieur, Madame, le Procureur de la République,

Je vous prie de bien vouloir m'adresser l'ensemble des documents relatifs aux avantages reçus par les chasseurs, des associations communales, ACCA, sociétés de chasse, fédération départementale et régionale des chasseurs, Fondations et autres organismes en lien d'intérêt avec la chasse et/ou les chasseurs, depuis 2016 jusqu'à présent.

Notamment, les rapports des Assemblées générales (moral, financier, d'activités), les rapports et audits du Commissaire aux comptes, les Conventions, les baux, les audits et autres documents en lien direct et indirect avec le financement public ou avec des avantages en nature ou par convention.

Par exemples :

- Subventions,
- mise à disposition de locaux, de terrains, de personnels,
- baux,
- conventions, y compris avec le procureur de la République,
- autres.

Merci de bien vouloir me communiquer également les liens d'intérêts entre les chasseurs et/ou la chasse et les décideurs d'attributions des avantages publics, financiers ou autres.

Par exemple, les chasseurs qui seraient aussi élus des collectivités territoriales, puisque la Déclaration d'intérêt n'est pas obligatoire pour tous alors que cette information est importante pour le contrôle de l'argent public.

Cette demande est faite dans le cadre de mon *droit constitutionnel au contrôle citoyen*, tel que prévu, notamment, par les articles 14 et 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Elle est conforme au Code général des collectivités territoriales et au Code des relations entre le public et l'administration.

Je suis directement concerné par le sujet puisque je constate que les homicides, mises en danger, tirs sur animaux ou sur les biens sont subventionnés ou avantagés par l'argent public auquel je contribue par mes impôts et taxes.

Découvrir que les victimes des chasseurs participent au financement de leurs agresseurs interroge.

Se pose la question de l'intérêt général de l'utilisation, directe et indirecte, de l'argent public distribué aux chasseurs alors que 98% de la population est non-chasseur et apporte sa contribution à l'argent public.

Suite à l'homicide de Morgan KEANE tué dans son jardin avec son petit frère à ses côtés, par un chasseur dans le LOT, de nombreuses enquêtes sont ouvertes.

Un contrôle est en cours par la Cour des comptes, ce qui n'empêche en rien un contrôle citoyen.

En cas de refus de votre part, les autorités indépendantes compétentes, Chambre régionale des comptes, Cour des comptes, CADA seront saisies puisque ce droit constitutionnel ne peut pas être refusé.

Dans l'attente de votre réponse et des documents demandés, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Date
signature